

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité



La présence de l'UA pourrait-elle ouvrir la voie à la paix au Soudan ?

Améliorer la conformité dans les missions de paix de l'UA

La Commission de la CEDEAO peut-elle retrouver sa pertinence au niveau régional ?

Les femmes, actrices clés pour faire taire les armes en Afrique

Le Gabon promeut des solutions intégrées pour la stabilité politique et la paix en Afrique

La présence de l'UA pourrait-elle ouvrir la voie à la paix au Soudan ?

Dans son 1 330^e communiqué, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) réaffirmait la nécessité urgente de rouvrir le bureau de liaison de l'UA au Soudan. Les bureaux de liaison ont pour mission de prévenir les conflits et de consolider la paix, de favoriser l'intégration régionale et de mener des actions de plaidoyer à l'échelle continentale. Leur objectif principal est d'apporter un soutien technique sur le terrain et de maintenir des canaux de communication ouverts entre l'État hôte et la Commission de l'UA afin de gérer les questions de paix et de sécurité.

Le bureau de liaison de l'UA au Soudan a été fermé en avril 2023, lorsque la guerre civile a éclaté. L'UA, à l'instar de nombreuses organisations internationales et régionales, a retiré son personnel et suspendu les activités de ses missions diplomatiques alors que de violents combats faisaient rage dans la capitale, Khartoum. Le personnel a été transféré à Addis-Abeba, siège de l'UA, tandis que l'organisation entamait une diplomatie de navette virtuelle avec les parties belligérantes afin d'accélérer la conclusion d'un accord de cessez-le-feu.

L'UA doit mobiliser un soutien politique de tous bords pour éviter que les parties belligérantes ne s'en prennent au bureau

Trois ans après le début du conflit, le CPS est en voie de rétablir son bureau à Khartoum. Toutefois, plusieurs éléments doivent être pris en compte, notamment les défis pratiques et logistiques, l'évaluation des avantages et des inconvénients potentiels, ainsi que la contribution du bureau aux efforts

Acronymes et abréviations

AES	Alliance des États du Sahel	CPS	Conseil de paix et de sécurité
AMISOM	Mission de l'UA en Somalie	FAA	Force africaine en attente
ATMIS	Mission de transition de l'UA en Somalie	FPS	Femmes, paix et sécurité
AUCF	Cadres de conformité et de responsabilité de l'UA	MARWOPNET	Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix
CAG	Changement anticonstitutionnel de gouvernement	ONU	Nations unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OSP	Opérations de soutien à la paix
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	StG	Faire taire les armes
CER	Communautés économiques régionales	UA	Union africaine
		UE	Union européenne
		UFM	Union du fleuve Mano

de rétablissement de la paix de l'UA. Cette initiative renforcera-t-elle l'action de l'UA en faveur de la paix et mettra-t-elle un terme définitif aux hostilités ?

Retracer l'histoire

L'UA jouit d'une longue expérience en matière de médiation et de gestion des conflits au Soudan. Le bureau de liaison a été créé afin de promouvoir l'accord de paix global de 2005. À la suite de la sécession du Soudan du Sud et de l'éclatement concomitant du conflit au Darfour, le mandat du bureau a été élargi en vertu de la décision du CPS de créer le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour, puis le Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre. Le bureau a joué un rôle crucial dans la transmission des décisions du CPS aux autorités locales en vue de leur application, ainsi que pour tenir le CPS et la Commission de l'UA informés et impliqués dans les dynamiques politiques.

Le bureau gère les multiples foyers de conflit au Soudan et notamment la transition précaire qui a suivi les coups d'État militaires de 2019 et 2021. Il était dirigé par le représentant spécial du président de la Commission de l'UA au Soudan, l'ambassadeur Mohamed Belaiche, nommé en mars 2019. Après le coup d'État militaire d'avril 2019, il a facilité l'organisation de réunions entre les autorités de transition, le commissaire du Département affaires politiques, paix et sécurité, ainsi que des représentants d'organisations politiques et de la société civile. Ces réunions ont abouti à l'accord de partage du pouvoir d'août 2019. Le bureau a également conseillé au CPS de suspendre le Soudan des activités de l'UA à la suite des deux prises de pouvoir militaires.

Malgré la reprise des hostilités qui perdurent, le bureau a continué à faire face à la crise. Le représentant spécial et chef du bureau a participé aux processus de l'UA, notamment tout récemment au sein du Groupe des Cinq sur le Soudan. La réouverture du bureau a nécessité des discussions avec le président de la Commission de l'UA, suivie d'une visite de M. Belaiche au Soudan afin de rencontrer le chef du Conseil souverain soudanais et le chef de l'armée. Bien que cette rencontre ait été fructueuse, des préoccupations d'ordre politique et pratique ont été soulevées quant à la faisabilité du processus.

Des défis politiques et des obstacles pratiques

La visite de Belaiche a permis à l'UA d'asseoir son rôle d'acteur continental incontournable, mais des inquiétudes subsistent quant à la réouverture du bureau. Premièrement, l'UA pourrait être perçue comme partielle si les consultations sur la réouverture se déroulaient principalement avec le Conseil souverain du Soudan. L'UA doit mobiliser un soutien politique de tous bords pour éviter que les parties belligérantes ne s'en prennent au bureau.

Deuxièmement, l'UA est engagée dans de multiples processus de médiation visant à stabiliser le Soudan. Le dialogue intra-soudanais mené par l'UA offre une plateforme de médiation et de négociation entre les ailes politiques des parties prenantes au conflit, à savoir le gouvernement de transition et

Présidence actuelle du CPS

Son Excellence Madame Lilly Stella Ngyema Ndong,

Représentante permanente de l'Ouganda auprès de l'UA et présidente du CPS pour juillet 2026

Membres actuels du CPS

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Lesotho, Maroc, Nigeria, Sierra Leone, Ouganda, Somalie et République démocratique du Congo

le Tasis, ainsi que d'autres groupes politiques et civils. En tant que membre du Quintet, l'UA vise à mettre en œuvre un processus politique élargi afin d'amorcer la construction de l'État. Ces cadres de médiation pourraient être compromis si la position de l'UA était perçue comme nuisible aux processus de paix.

Troisièmement, le bureau est susceptible de revenir à Khartoum. Cela pourrait indiquer un parti pris en faveur du gouvernement de facto, ce qui soulèverait des préoccupations en matière de sécurité compte tenu des différends territoriaux. Plusieurs missions diplomatiques ont été prises pour cible au début des combats, en particulier les ambassades dont l'allégeance, réelle ou perçue, était associée à l'un ou l'autre des camps.

Un soutien politique est nécessaire pour empêcher aux parties belligérantes d'attaquer le bureau

Au-delà de la sécurité du personnel et des infrastructures, d'autres préoccupations pratiques existent. Suite à la reprise de Khartoum par les Forces armées soudanaises en avril 2025, le gouvernement de transition s'est efforcé de reconstruire la capitale, mais l'approvisionnement en eau et en électricité et l'accès à Internet restent très limités. Cela pourrait compliquer davantage la tâche de l'UA.

Une question d'opportunité pour l'UA ?

Si la primauté de la diplomatie est importante, il est nécessaire d'examiner les objectifs stratégiques de la réouverture du bureau. Dans des contextes antérieurs, l'un des objectifs fondamentaux était de superviser la mise en œuvre des accords de paix, tels que l'accord de paix global, l'accord de Doha et l'accord de partage du pouvoir. Cependant, les parties belligérantes n'ont pas encore conclu d'accord de cessez-le-feu. Cela dit, le bureau de liaison a la possibilité de renforcer les échanges d'informations et d'exercer ainsi des pressions supplémentaires sur les belligérants pour qu'ils s'engagent de bonne foi sur la voie du dialogue. Il est pour l'instant essentiel que l'UA précise le mandat de ce bureau.

Tout bureau de liaison doit établir des canaux de communication entre l'État hôte et la Commission de l'UA afin de prévenir et de gérer les conflits, de surveiller la mise en œuvre des accords et d'assurer l'échange d'informations.

La réouverture de ce bureau permettrait de renforcer l'UA dans son rôle de principal interlocuteur dans les processus de paix au Soudan et de seul membre du Quintet présent sur le terrain. Aucune organisation internationale ou régionale n'est actuellement représentée politiquement au Soudan, la Mission intégrée des Nations unies d'assistance à la transition au Soudan ayant cessé ses activités en février 2024. De même, la plupart des missions diplomatiques ont transféré leur ambassade vers des pays voisins, ce qui limite considérablement la collecte d'informations de première main et les



LE GOUVERNEMENT DE
TRANSITION S'EST EFFORCÉ
DE RECONSTRUIRE LA
CAPITALE, MAIS
L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU ET EN ÉLECTRICITÉ ET
L'ACCÈS À INTERNET
RESTENT TRÈS LIMITÉS

échanges que leur ministère des Affaires étrangères pourrait avoir avec les acteurs soudanais.

Cela conférerait à l'UA un avantage considérable. Il serait judicieux que le bureau de liaison tire pleinement parti de sa présence sur le terrain et collabore avec les nombreux syndicats professionnels ainsi qu'avec les organisations civiles et politiques. L'un des principaux échecs à l'origine du conflit actuel réside dans le manque d'inclusion et de diversité des opinions politiques et idéologiques. Cette présence renouvelée devrait être mise à profit pour rencontrer tous les acteurs soudanais et intégrer leurs points de vue et leurs visions.

Il est également essentiel de prendre en compte la contrepartie de ce retour au Soudan. Pour le gouvernement de transition, la reconnaissance diplomatique continentale et internationale est primordiale et s'inscrit dans sa stratégie visant à vaincre les Forces de soutien rapide sur tous les fronts.

Ce bureau de liaison pourrait inciter les belligérants à s'engager sur la voie du dialogue

La réouverture du bureau s'accompagne d'une analyse coûts-bénéfices claire. Il ne s'agit plus d'une simple décision pratique ou technique. Elle pourrait offrir au gouvernement de transition des moyens d'influencer les décisions de l'UA. Alors que l'UA met en œuvre la décision du CPS, il est essentiel de définir la portée de cette initiative et d'établir un lien clair entre le bureau de liaison et sa « Feuille de route pour le règlement du conflit au Soudan ». La prochaine mission de terrain du CPS au Soudan, prévue mi-août, offrira l'occasion d'évaluer plus en détail la faisabilité et la valeur ajoutée du bureau de liaison, et d'agir en conséquence.

Conclusion

La décision du CPS de rouvrir le bureau n'est pas une simple formalité. Il s'agit d'une déclaration d'intention indiquant que l'UA n'est pas disposée à céder du terrain aux acteurs extérieurs dans le dossier soudanais. Ce bureau pourrait lui conférer une plus grande marge de manœuvre politique et pratique dans la gestion des processus de paix. L'UA devrait donc consulter les parties au conflit afin de garantir la sécurité de son personnel et la crédibilité du bureau.

Cette présence physique n'aura d'impact que si l'UA définit des objectifs clairs, conformes à sa feuille de route, et maintient une position de médiation neutre entre les factions. L'action de l'organisation panafricaine au Soudan a été mise à l'épreuve par des années d'enlisement de processus concurrents. Toutefois, ce retour à Khartoum offre à l'UA une opportunité, certes limitée, mais bien réelle, de réaffirmer sa pertinence et de contribuer de manière significative à la cessation des hostilités, à condition qu'elle évite les écueils d'une diplomatie symbolique et partisane.



LA RÉOUVERTURE DU BUREAU DU CPS INDIQUE QUE L'UA N'EST PAS DISPOSÉE À CÉDER DU TERRAIN AUX ACTEURS EXTÉRIEURS DANS LA CRISE SOUDANAISE

Améliorer la conformité dans les missions de paix de l'UA

Le 25 juin, le CPS a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des cadres de conformité et de responsabilité de l'UA (AUCF) pour les opérations de soutien à la paix (OSP). Le cadre de conformité de l'UA constitue désormais le dispositif permanent de l'organisation en la matière. Il intègre les obligations légales, les politiques, les mécanismes et les responsabilités visant à garantir le respect, par les OSP, du droit international humanitaire, des normes relatives aux droits humains et des lignes directrices de l'UA en matière de bonne conduite.

La réunion du 25 juin marquait la première discussion du CPS consacrée à la mise en œuvre de l'AUCF depuis son adoption en 2017. Elle coïncidait avec l'achèvement de la phase initiale du projet tripartite AUCF 2022–2025, mené conjointement par l'UA, l'Union européenne (UE) et les Nations unies (ONU), qui visait à renforcer la capacité de l'UA à mettre en œuvre l'AUCF. Bien que des progrès aient été réalisés, la mise en œuvre concrète du projet reste lente. Le communiqué de la 1 352^e réunion du CPS demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour institutionnaliser ce cadre au sein des opérations de soutien à la paix et l'étendre aux opérations de paix menées par les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.

Des avancées

Pour l'UA, la conformité découle de l'expérience acquise sur le terrain. Un ancien responsable de l'UA a souligné qu'avant la rédaction de l'AUCF, les missions élaboraient leurs propres procédures opératoires normalisées en matière d'exploitation et d'abus sexuels, de bonne conduite, de signalement de situations de crise, de gestion de lignes d'assistance téléphonique et de préjudices causés aux civils, en fonction de leurs besoins opérationnels. C'était notamment le cas de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), puis de la Mission de transition qui lui a succédé (ATMIS).

L'expérience de l'UA en Somalie a toutefois mis en évidence les limites d'un système reposant uniquement sur les capacités de chaque mission et sur des réponses généralement improvisées, à savoir une dilution de l'autorité et une fragmentation des

responsabilités. Par ailleurs, l'évaluation conjointe UA-ONU de l'AMISOM réalisée en 2018 avait averti que les opérations conjointes menées par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes risquaient d'aggraver les violations des droits humains soulignant ainsi la nécessité de renforcer les capacités de mise en conformité et de contrôle.

L'architecture de conformité de l'UA a évolué en suivant trois phases dont certains éléments se recoupent (voir Figure 1).

Avant l'AUCF, chaque mission définissait ses mécanismes de réponse aux abus et aux incidents

Le premier changement a été d'ordre politique et normatif, puisqu'il a permis de transformer la conformité, qui n'était jusque là qu'un engagement très général, en une obligation concrète assortie d'exigences de rapports. Les décisions du CPS ont progressivement fait de la conformité une exigence opérationnelle pour les missions de paix de l'UA, notamment avec la demande formulée en 2017 concernant les mises à jour relatives à l'AUCF et aux rapports annuels. En 2021, l'efficacité et l'intégrité des OSP ont été associées à la qualité du travail du personnel et, la même année, les obligations découlant de l'AUCF ont été intégrées au mandat de l'ATMIS. Bien que le contrôle institutionnel de la mise en œuvre de l'AUCF ait été mandaté par le CPS, il doit encore être régularisé.

Le deuxième changement a conduit à la mise en place d'un système de responsabilité décentralisé pour gérer les problèmes de reddition de comptes, les informations et le suivi entre le siège, les missions, les États membres et les pays fournisseurs de contingents militaires et de police (T/PCC). Le CPS a supervisé et coordonné la direction des opérations de soutien à la paix et a défini les rôles du bureau de contrôle interne et du bureau du conseiller juridique, les T/PCC étant chargés d'enquêter sur les allégations et d'en rendre compte à l'UA.

Par exemple, le partenariat UA-UE-ONU a apporté son soutien à des dispositifs tels que les mécanismes de

Figure 1 : Les trois phases de mise en place de l'architecture de conformité de l'UA

Phase	Virage institutionnel
Consolidation des normes 2017–2023	• 2017 : lors de la 689^e réunion du CPS, le rapport et la matrice de mise en œuvre relatifs à la création de l'AUCF sont adoptés, et des mises à jour régulières sont demandées • 2017 : lors de sa 813^e réunion, le CPS a adopté la Politique de l'UA en matière de conduite et de discipline dans les OSP • 2018 : la Politique relative à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les OSP est adoptée par le CPS, de même que la Politique en matière de conduite et de discipline • 2021 : lors de sa 986^e réunion, le CPS a établi un lien entre l'efficacité et l'intégrité des OSP et le respect par leur personnel de l'AUCF, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains • 2021 : élaboration d'un programme de formation sur la conformité et la responsabilité au sein de l'UA • 2022 : le CPS intègre les exigences de l'AUCF dans le mandat de l'ATMIS • 2022 : lancement du projet de partenariat UA-UE-ONU dans le cadre de l'AUCF • 2023 : cadre stratégique de l'UA pour la conformité et la responsabilité dans les OSP adopté par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité • 2023 : politique de l'UA relative à la sélection et à la vérification des antécédents du personnel affecté aux OSP • 2023 : politique de l'UA relative à la protection des civils dans le cadre des OSP
Institutionnalisation 2023–2025	• Règles d'engagement révisées de l'ATMIS, directives de la police relatives à l'usage de la force et procédures des commissions d'enquête • Lignes directrices établies pour la gestion des dossiers au sein des OSP • Mise en place d'une politique relative aux mesures correctives • Document d'orientation concernant la mise en place d'un mécanisme normalisé de traitement des plaintes et de signalement • Lignes directrices relatives à la communication avec les T/PCC au sujet des violations du droit international humanitaire, du droit international des droits humains et des comportements répréhensibles du personnel • 2024 : élaboration d'un programme de formation sur la protection des civils • Décembre 2025 : mise à jour du programme de formation révisé de l'UA sur la conformité et la responsabilité • 2025 : élaboration d'un programme de formation sur les enquêtes relatives aux cas de mauvaise conduite • 2025 : intégration des obligations de conformité dans le protocole d'accord des T/PCC • Octobre 2025 : révision du projet de politique de l'UA relative à l'indemnisation des réclamations de tiers à l'encontre des OSP
Opérationnalisation depuis 2025	• Diffusion du système de gestion des dossiers • Rapports réguliers au CPS

Source : Rapport sur le CPS

traitement des plaintes, les lignes directrices en matière de communication et le système de gestion des dossiers afin d'établir une chaîne de responsabilité partagée pour le traitement des allégations. L'objectif était d'améliorer la traçabilité et le suivi des responsabilités sans centraliser le tout depuis Addis-Abeba. Le mécanisme de traitement des plaintes illustre cette logique : il permet de relier la réception et la documentation d'une plainte à l'enquête, à la communication avec les autorités, au suivi des responsabilités et à l'aide aux victimes, selon les besoins.

Le troisième changement a été d'ordre opérationnel. En 2022, le CPS a intégré la conformité à l'AUCF au mandat de l'ATMIS, ce qui a conduit à un réexamen des règles d'engagement, des directives de police et des procédures d'enquête alignées sur les normes de l'AUCF et à un renforcement du signalement des incidents et des enquêtes. Le cadre intégré de conformité et de responsabilité a été incorporé au concept d'opérations de la Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, en cohérence avec les directives opérationnelles. Les mesures correctives prévues par ce cadre, notamment dans le domaine de l'aide aux victimes et des indemnisations, démontrent que la conformité vise à remédier aux conséquences des comportements et à prévenir les violations. Trois lacunes de mise en œuvre subsistent néanmoins à cet égard.

Un manque d'action et de suivi

Inclure dans les rapports des mesures concrètes, assorties d'un suivi, reste insuffisant. En effet, clarifier les responsabilités entre des institutions aux attributions différentes demeure un défi. Le cadre stratégique répartit la mise en œuvre entre le siège, les missions et les États membres, y compris les T/PCC. Les responsables des missions doivent mettre en œuvre ce cadre, tandis que les différents bureaux de la Commission de l'UA assurent la coordination, mènent des enquêtes et exercent des fonctions juridiques, et que les T/PCC enquêtent sur les allégations et signalent les mesures disciplinaires ou judiciaires à l'UA.

L'AUCF ne centralise pas l'ensemble des responsabilités à Addis-Abeba, mais cherche à améliorer la gouvernance d'un système décentralisé en clarifiant la circulation des informations, des responsabilités et du suivi entre les différents acteurs. Bien que des cadres existent sur

le papier, leur application dépend souvent des pays fournisseurs de contingents, d'où une responsabilisation inégale d'une mission à l'autre. La faiblesse du suivi et des mécanismes de contrôle compromet encore davantage sa mise en œuvre.

Le siège de l'UA tente de remédier à cette situation en mettant en place une architecture de coordination de l'AUCF qui implique différents départements et bureaux. Cependant, certains problèmes persistent, notamment la concurrence entre les priorités institutionnelles, le manque de ressources humaines et le flou des chaînes hiérarchiques.

L'UA doit disposer de ses propres ressources financières pour financer son cadre de conformité

Bien que les missions signalent au commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité les comportements répréhensibles et les mesures prises pour y remédier, ces rapports ne parviennent pas systématiquement à la direction dédiée aux OSP. Le système de gestion des dossiers devrait combler cette lacune en fournissant une plateforme centralisée permettant un enregistrement et un suivi des comportements répréhensibles, même si son efficacité devra être évaluée au cours de sa mise en œuvre.

En matière de contrôle de la conformité, chaque réunion du CPS traitant d'une OSP de l'UA devrait comporter une section consacrée à la mise en œuvre des obligations de conformité prévues par les mandats du CPS. Ces comptes rendus devraient aller au-delà de simples descriptions d'activités et documenter des progrès mesurables, notamment le nombre d'allégations reçues, d'enquêtes menées, de mesures correctives mises en œuvre, de mesures d'atténuation des préjudices subis par les civils, de difficultés de mise en œuvre et de leçons apprises.

Des déficits en matière de capacités et de ressources

L'AUCF exige des missions qu'elles surveillent et signalent les incidents, mènent des enquêtes sur les allégations de non-conformité, recensent les préjudices

subis par les civils et intègrent la conformité dans la planification et l'évaluation opérationnelles. Ces fonctions nécessitent du personnel spécialisé, une expertise en matière d'enquête et des systèmes d'information opérationnels. Or, leurs capacités sont souvent insuffisantes pour garantir la mise en œuvre de mesures correctives ou en assurer un suivi systématique.

Le principal défi réside dans les ressources. Les missions sont confrontées à de graves pénuries de personnel qui compromettent leur efficacité opérationnelle. En Somalie, par exemple, le nombre de personnes responsables de la conformité est passé d'environ 14 sous l'AMISOM/ATMIS à seulement deux au sein de l'AUSSOM (bien que des recrutements soient en cours). Des lacunes similaires en matière de capacités existent au sein de la Force multinationale conjointe, qui manque de personnel dédié à la conformité et aux droits humains.

Pour ajouter à ces contraintes, les responsables de l'UA signalent que la licence du logiciel du système numérique de gestion des dossiers a expiré en 2025 du fait de la fin de l'accord tripartite UA-UE-ONU qui finançait le système en question. Bien que l'UA ait prévu dans son budget des fonds supplémentaires pour ce système, il convient de revoir les règles internes en matière d'approvisionnement pour pouvoir y accéder.

Une mise en œuvre globale

La mise en œuvre et l'assimilation de ces règles au sein des communautés économiques régionales sont lentes. Malgré les accords conclus avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'élaboration de feuilles de route, un soutien continu est nécessaire pour garantir la conformité opérationnelle et la responsabilité. La direction des OSP a organisé plusieurs sessions de formation sur l'AUCF à l'intention des communautés économiques régionales, mais la pérennité de ces sessions, qui mobilisent d'importantes ressources, est remise en question.

Enfin, la viabilité de l'AUCF reste incertaine, car les obligations, qui sont permanentes, reposent sur des infrastructures qui sont elles temporaires.

Une grande partie des avancées récentes sur les plans politique et opérationnel a été soutenue par le projet trilatéral UA-UE-ONU, mettant en évidence les risques liés à des structures de conformité dépendantes des bailleurs de fonds. Un financement à long terme est nécessaire. En outre, le CPS devrait renforcer les apprentissages institutionnels en veillant à ce que les enseignements opérationnels tirés des missions influencent systématiquement la politique continentale. Le développement de l'AUCF illustre comment plusieurs politiques de conformité à l'échelle de l'UA ont émergé d'innovations mises en œuvre au sein des missions. Ainsi, les réformes futures devraient accorder la priorité tant aux enseignements issus du terrain qu'aux orientations du siège.

EN SOMALIE, LE
NOMBRE DE PERSONNES
RESPONSABLES DE
LA CONFORMITÉ EST
PASSÉ D'ENVIRON

14

SOUS L'AMISOM/ATMIS
À SEULEMENT

2

AU SEIN DE L'AUSSOM

La nouvelle Commission de la CEDEAO peut-elle retrouver sa pertinence au niveau régional ?

Le 69^e sommet de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), qui s’est tenu en Sierra Leone le 19 juillet 2026, a marqué le début d’une transition à la tête de l’organisation.

Le Sénégal, représenté par le président Bassirou Diomaye Faye, a succédé à la Sierra Leone à la présidence de l’Autorité des chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO pour une durée d’un

Figure 2 : Composition de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission de la CEDEAO

Poste	Nouvelle équipe dirigeante (septembre 2026 à 2030)	Équipe dirigeante sortante	Expérience de la nouvelle équipe
Président	Son Excellence le Général Birame Diop (Sénégal)	Dr Omar Alieu Touray (Gambie)	- Général (ret.) de l'armée de l'air (deux étoiles) - Chef d'État-major de l'armée de l'air du Sénégal (2015–2017) - Chef d'État-major général des forces armées du Sénégal - Conseiller militaire, département des opérations de maintien de la paix, Nations unies (mai 2021–avril 2024) - Ministre des forces armées du Sénégal (2024–2026) - Premier Sénégalais à occuper la présidence de la Commission depuis la création de la CEDEAO en 1975
Vice-président	Anthony Ogunjimi (Nigeria)	Damtien L Tchintchibidja (Togo)	Ancien directeur principal, Bureau du comptable général de la Fédération (OAGF). Ancien directeur des finances et de la comptabilité, ministère des Affaires étrangères
Commissaires			
Affaires politiques, paix et sécurité	Francess Piagie Alghali (Sierra Leone)	Ambassadeur Dr Abdel-Fatau Musah (Ghana)	- Vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale - Ancien ministre d'État au Cabinet du vice-président - Ancien secrétaire exécutif de la Commission des droits humains de la Sierra Leone
Affaires économiques et agriculture	Dehpue Yenpea Zuo (Liberia)	Dr Kalilou Sylla (Côte d'Ivoire)	Vice-ministre chargé de la gestion économique
Services internes	Dr Kalilou Sylla (Côte d'Ivoire)	Dr Habibu Yaya Bappah (Nigeria)	- Actuel Commissaire aux Affaires économiques et à l'agriculture, nommé en 2025, succédant à Massandje Touré-Litse - Seul membre de l'équipe sortante à rester dans la nouvelle équipe
Infrastructures, énergie et numérisation	Amin Amidu Suleiman (Ghana)	Sédiko Douka (Burkina Faso)	- Diplomate et homme politique ghanéen - Ancien ministre des routes et des autoroutes - Ancien ambassadeur en Égypte - Ancien ministre de la région du Haut-Ghana occidental
Développement humain et affaires sociales	Professeur Nassirou Bako-Arifari (Bénin)	Professeur Fatou Sow Sarr (Sénégal)	- Ancien membre de l'Assemblée nationale du Bénin - Ancien ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Bénéinois de l'étranger

Source : Rapport sur le CPS

an. Cette passation intervient alors que la région est confrontée à une escalade des menaces sécuritaires, à un recul de la démocratie et à une fragmentation croissante.

La présidence de M. Faye coïncidera avec la première année du mandat du général sénégalais Birame Diop à la tête de la Commission de la CEDEAO, ce dernier ayant été nommé à ce poste pour la période 2026–2030. La Sierra-Léonaise Francesc Piagie Alghali a quant à elle été nommée commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité.

Les nouveaux dirigeants de la Commission, dont le mandat débutera en septembre 2026, héritent d'une organisation confrontée à une double crise de confiance et de pertinence, suite à des changements successifs et anticonstitutionnels de gouvernement et à l'aggravation de l'extrémisme violent au Sahel et de ses répercussions. Ces bouleversements ont entraîné la fragmentation de l'organisation lorsque le Mali, le Burkina Faso et le Niger se sont retirés de la CEDEAO en janvier 2025 pour fonder l'Alliance des États du Sahel (AES) en septembre 2025.

Si la CEDEAO a enregistré des succès notables grâce à son programme de mobilité régionale et à ses efforts d'intégration économique, la nouvelle Commission doit améliorer ses relations avec les membres de l'AES et renforcer la pertinence du bloc en s'attaquant à l'extrémisme violent et à l'instabilité politique dans ses États membres.

Repenser les projets mis à mal par la fragmentation

L'une des décisions majeures prises lors du 69^e sommet a été l'adoption de la feuille de route révisée pour la mise en place d'une brigade antiterroriste de 1 650 hommes au sein de la Force d'intervention de la CEDEAO, qui devrait être pleinement opérationnelle en juillet 2027. La création d'une telle force se fait attendre, mais elle se heurte à des défis structurels que la nouvelle Commission devra surmonter en collaboration avec l'autorité de la CEDEAO.

Tout d'abord, la CEDEAO a tendance à cloisonner l'extrémisme violent en fonction des frontières sous-régionales plutôt que de l'appréhender comme un défi régional. Cela a contraint les États dits « touchés » à

déployer des troupes et des ressources, tandis que ceux considérés comme « non touchés » restent réticents à fournir une contribution. Il importe de noter que l'extrémisme violent au Mali, au Burkina Faso et au Niger a longtemps été considéré comme un problème propre au Sahel plutôt qu'à l'Afrique de l'Ouest.

Ce cadre a étouffé la volonté d'une réponse collective de la CEDEAO et a poussé les États touchés, ainsi que la Mauritanie et le Tchad, à créer en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel. Souffrant d'un manque chronique de ressources, cette force n'a pas donné de résultats et a finalement été remplacée par l'AES et sa Force unifiée, un mécanisme lancé en décembre 2025 pour lutter contre le terrorisme dans les pays de l'AES. Cependant, celle-ci est confrontée à des difficultés similaires.

L'extrémisme violent au Mali, au Burkina Faso et au Niger a longtemps été considéré comme un problème propre au Sahel plutôt qu'à l'Afrique de l'Ouest

L'Initiative d'Accra, également mise en place en 2017, mais restée en dormance, visait à faire face à la propagation des menaces extrémistes vers les pays côtiers que sont le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin. Cette initiative est restée à l'état de projet, car elle n'abordait pas la menace de manière globale.

Les crises liées à Boko Haram ont suivi le même schéma. Bien que touchant le Nigeria et le Niger, ainsi que le Cameroun et le Tchad, elles ont été gérées comme un problème propre au bassin du lac Tchad plutôt que comme un enjeu nécessitant une réponse à l'échelle de la CEDEAO en partenariat avec la CER voisine, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cela a conduit à la réactivation de la Commission du bassin du lac Tchad et de la Force multinationale mixte.

Dans chacun de ces cas, la CEDEAO a apporté son soutien politique et diplomatique pour mobiliser des ressources, mais le cadre sous-régional et le partage limité des renseignements ont empêché la mise en place d'une stratégie globale.

La brigade antiterroriste prévue offre une occasion de rompre avec ce schéma, mais uniquement si les troupes et le financement sont fournis de manière collective. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et la Gambie ont manifesté leur volonté d'y contribuer. Les autres États membres doivent leur emboîter le pas, car la menace pourrait s'étendre au-delà des pays pour l'heure directement concernés. Alors que l'extrémisme violent se propage à travers le continent, l'Union africaine doit finaliser la mise en place de l'unité spécialisée de lutte contre le terrorisme de la Force africaine en attente afin de soutenir la brigade de la CEDEAO.

La CEDEAO a déjà identifié la coopération avec l'AES comme essentielle au maintien de la mobilité régionale et des échanges économiques, ainsi qu'au succès de sa brigade antiterroriste

Deuxièmement, la CEDEAO doit aller au-delà du simple renforcement de sa brigade et s'associer à l'Union africaine pour apporter un soutien technique et financier à la Force unifiée de l'AES. La CEDEAO a déjà identifié la coopération avec l'AES comme essentielle au maintien de la mobilité régionale et des échanges économiques, ainsi qu'au succès de sa brigade. Cette évolution est toutefois ironiquement perçue par l'AES, qui a longtemps dû faire face à l'extrémisme sans véritable intervention de la CEDEAO.

La mise en place de la brigade est devenue une priorité de la Commission de la CEDEAO en 2023 à la suite des coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Ces événements ont rapidement eu des répercussions, avec l'implantation d'activités extrémistes s'étendant du Sahel aux pays côtiers et une convergence croissante avec les groupes extrémistes du bassin du lac Tchad.

Un envoyé spécial de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme a été nommé en juillet 2023, la situation étant devenue critique. Mais cette mesure est intervenue trop tard, puisque le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé leur retrait de la CEDEAO un mois après le sommet de décembre 2023, avant de créer l'AES le 16 septembre 2024. La brigade pourrait donc apparaître aux yeux des États de l'AES comme une force d'endiguement, ce qui ne ferait qu'aggraver leur mécontentement à l'égard de la CEDEAO.

Par conséquent, la brigade ne pourra obtenir de succès que si sa stratégie opérationnelle s'aligne sur celle de la Force unifiée de l'AES, forte de quelque 6 000 hommes. Cela implique d'apporter un soutien technique et financier à cette force afin d'affaiblir les extrémistes de l'intérieur, et ainsi de répondre aux griefs profondément ancrés à l'encontre de la CEDEAO, qui s'est refusée à intervenir au Sahel jusqu'au retrait des pays de l'AES.

LA BRIGADE NE POURRA
OBTENIR DE SUCCÈS
QUE SI SA STRATÉGIE
OPÉRATIONNELLE
S'ALIGNÉ SUR CELLE DE
LA FORCE UNIFIÉE DE
L'AES, FORTE DE QUELQUE

6 000

HOMMES

Il faut en effet tenir compte du fait que le théâtre d'opérations de la brigade est limitrophe de pays dans lesquels les problèmes trouvent leur origine et sur lesquels la CEDEAO n'exerce aucun contrôle.

Empêcher que les atteintes à la démocratie ne soient présentées comme bénéfiques

La nouvelle Commission doit rétablir la crédibilité des cadres normatifs et des interventions de la CEDEAO. En effet, la création de l'AES a fait perdre à la CEDEAO une partie de sa fermeté dans sa réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et aux atteintes à la démocratie.

Lorsque le coup d'État en Guinée-Bissau s'est produit en novembre 2025, après le retrait officiel des membres de l'AES, la CEDEAO n'a pas affiché sa fermeté habituelle. Lors de son sommet de décembre 2025, la CEDEAO a rejeté la proposition de transition d'un an présentée par la junte et a menacé d'imposer des sanctions économiques et financières si celle-ci n'était pas retirée. La junte a résisté et a maintenu sa feuille de route pour la transition. Un référendum constitutionnel est prévu le 30 août 2026 et des élections législatives le 6 décembre 2026. Lors du sommet de la CEDEAO qui vient de s'achever, aucune sanction ni menace de sanction n'a été évoquée pour dissuader ce genre de violations. La CEDEAO a plutôt pris note des « efforts en cours en Guinée-Bissau pour mener à bien la transition politique du pays ».

Bien que le président militaire par intérim et le Premier ministre aient été exclus de la course aux prochaines élections, certains éléments de l'armée et leurs soutiens pourraient présenter leur candidature grâce au précédent guinéen qui a ouvert la voie à la normalisation d'une transition débutant par un coup d'État militaire pour aboutir à l'élection des putschistes.

La CEDEAO, à l'instar de l'UA, a en effet levé toutes les sanctions contre la Guinée après que la junte s'est présentée aux élections et les a remportées. Cela constitue pourtant une violation de l'article 12 de l'Acte supplémentaire A/SP.13/02/12 relatif aux sanctions à l'encontre des États membres qui ne respectent pas leurs obligations envers la CEDEAO. Cet acte stipule que les auteurs d'un coup d'État et leurs complices sont inéligibles à la présidence dans leur pays et que la CEDEAO et ses États membres ne doivent pas

reconnaître les gouvernements ayant accédé au pouvoir de cette manière.

Par le passé, la CEDEAO a fait pression sur les juntes pour qu'elles organisent des élections, auxquelles elles ne se sont jamais présentées, laissant ainsi la place à des civils. Le précédent créé par la Guinée sape la crédibilité du cadre normatif de la CEDEAO et met en lumière la prudence d'une organisation, désormais plus soucieuse de préserver ses relations avec les dirigeants en place.

L'incapacité de la CEDEAO à faire face aux coups d'État militaires peut être attribuée à l'incapacité des démocrates au pouvoir à remédier de manière proactive aux déficits de gouvernance. Depuis juillet 2024, les sommets successifs de la CEDEAO n'ont fait aucune référence à la révision du Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, un processus qu'elle avait lancé en 2021 après le coup d'État en Guinée.

L'efficacité de la nouvelle commission dépendra entièrement du soutien dont elle bénéficiera de la part de la CEDEAO

À l'issue de plusieurs consultations, un projet final a été rédigé en 2023. De hauts responsables de la Commission confirment que la finalisation du protocole révisé est au point mort en raison des objections des États membres concernant la limitation des mandats présidentiels, les injonctions contre les manipulations constitutionnelles et les mécanismes d'application. Ce sont ces mêmes questions qui avaient bloqué la révision du protocole en 2015.

La nouvelle commission doit collaborer avec les dirigeants de la CEDEAO pour dissiper le sentiment croissant de deux poids deux mesures, en imposant des mécanismes de responsabilisation strictes tant pour les dirigeants démocratiques en place que pour les juntes militaires. L'efficacité de la nouvelle commission dépendra entièrement du soutien dont elle bénéficiera de la part de la CEDEAO. Elle a toutefois le potentiel d'apporter de nouvelles idées et des stratégies novatrices aux efforts actuels de la CEDEAO visant à se redéfinir et à parvenir à créer une communauté pleinement intégrée de peuples au sein d'une région pacifique et prospère.

Les femmes, actrices clés pour faire taire les armes en Afrique

Les 12 et 13 juin 2026, l'unité « Faire taire les armes » (ou StG selon son acronyme en anglais) de l'UA a tenu une réunion avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano (UFM), afin de renforcer le rôle des acteurs régionaux et des communautés dans le cadre de l'initiative StG. Cette réunion, qui a eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire était la plus récente d'une série lancée par l'unité de l'UA. Elle s'est concentrée sur le renforcement du leadership des femmes au titre de l'initiative « Faire taire les armes », plus particulièrement dans la région de l'Union du fleuve Mano.

Le rôle des femmes occupe une place centrale depuis plus de dix ans dans les priorités de l'UA et des efforts ont été déployés pour mettre en place des cadres propices à son renforcement. Parmi ceux-ci figurent le Protocole de Maputo visant à prévenir et à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans les OSP ainsi que la Déclaration solennelle sur l'égalité des genres en Afrique et la stratégie de l'UA pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (2018–2028).

Les obstacles sociaux et institutionnels freinent le plein potentiel des femmes dans les initiatives de paix

Les efforts déployés par FemWise-Africa ont conduit à normaliser la participation des femmes aux missions de diplomatie préventive et d'observation électorale de l'UA conformément au Cadre continental de résultats. Ces documents orientent la participation des femmes aux initiatives continentales de paix et de sécurité, y compris à celle visant à faire taire les armes en Afrique. En outre, la Commission de l'UA a mis en place un bureau dédié à la thématique Femmes, paix et sécurité (FPS), actuellement dirigé par l'ambassadrice Liberata Mulamula, envoyée spéciale du président de la Commission de l'UA sur ces questions.

Depuis sa nomination en août 2025, elle s'est attachée à renforcer la coordination avec les principales parties prenantes, notamment les communautés économiques régionales, le CPS, d'autres structures de l'UA et les partenaires de développement de

l'Afrique. L'objectif est de promouvoir la participation pleine et effective des femmes à la paix et à la sécurité sur le continent et de renforcer les liens entre le bureau FPS de l'UA et les communautés.

Cependant, malgré une prise de conscience croissante de l'importance du leadership des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, le chemin est encore long. Divers obstacles sociaux et institutionnels empêchent les femmes de réaliser leur plein potentiel dans le cadre d'initiatives communautaires, nationales et continentales.

Les femmes dans l'initiative StG

Lors de sa 1 309^e réunion, en octobre 2025, le CPS a réaffirmé le rôle central des femmes. Le Conseil a reconnu que la participation des femmes aux processus de paix donnait à ceux-ci une autorité morale plus solide, une plus grande empathie et une meilleure durabilité. Dans le même ordre d'idées, les discussions entre l'initiative StG et le secrétariat de l'UFM ont mis en évidence le rôle important que jouent les femmes dans la promotion d'une paix durable au travers des mécanismes d'alerte précoce et de médiation au niveau communautaire.

De par leur proximité avec les réalités de terrain et leur implication souvent directe dans celles-ci, les femmes sont en effet des actrices indispensables. Compte tenu de leurs activités transfrontalières quotidiennes, telles que le commerce et l'agriculture pour ce qui est de la région de l'UFM, les femmes interagissent tant avec les forces de sécurité de l'État qu'avec les groupes armés non étatiques. Elles peuvent recueillir des données précises, essentielles à l'alerte précoce et à l'anticipation des menaces pour la sécurité. Selon certaines sources, les informations fournies par les femmes ont permis aux forces de sécurité d'obtenir un avantage stratégique sur les groupes criminels opérant à travers les frontières poreuses de la région.

Selon des représentants de la société civile, les femmes ont contribué à désamorcer plusieurs conflits communautaires dans la région. Le président des Unités frontalières conjointes des organisations de la société civile de l'UFM indique, par exemple, que dans l'Ouest

de la Côte d'Ivoire, les femmes ont apaisé leurs époux et leurs proches masculins dans un contexte de tensions accrues liées aux ressources, notamment foncières.

Elles ont facilité la résolution pacifique de conflits entre éleveurs et agriculteurs au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, en conseillant en coulisses les hommes chargés des négociations. De même, au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique, les femmes ont contribué de manière significative aux actions institutionnelles de lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Ces apports sont essentiels au succès de l'initiative StG, compte tenu des enseignements stratégiques qui peuvent en être tirés pour ses processus actuels et futurs. Renforcer la participation des femmes à l'initiative StG est donc essentiel.

Dans de nombreuses sociétés africaines, les femmes sont considérées comme dépourvues des compétences nécessaires pour prendre part aux prises de décision politiques et stratégiques

Les défis à relever

Cependant, un certain nombre d'obstacles sociaux et institutionnels entravent leur participation pleine et entière. Dans de nombreuses sociétés africaines, les femmes sont considérées comme de simples aidantes ou comme dépourvues des compétences nécessaires – traditionnellement associées aux hommes – pour prendre part aux prises de décision politiques et stratégiques. Leur accès aux efforts de rétablissement de la paix et de prévention des conflits s'en trouve donc fortement limité.

Et, bien que l'Afrique ait réalisé des progrès en matière de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, un écart croissant a été constaté au cours des dix dernières années aux niveaux secondaire et supérieur. Outre les difficultés économiques, des millions de filles ont en effet abandonné l'école pour des raisons de sécurité, à cause de mariages précoces ou faute de moyens adaptés à la gestion de leur hygiène menstruelle. Cette situation, combinée aux stéréotypes bien ancrés, empêche les femmes d'accéder aux réseaux et aux ressources indispensables pour mener des processus de paix.

Sur le plan institutionnel, les femmes sont exclues des processus décisionnels et des négociations, ce qui se traduit une nouvelle fois par des interventions dominées par les hommes et limite la participation significative des femmes aux fonctions gouvernementales. Bien qu'elles soient consultées de manière informelle, principalement par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, elles restent sous-représentées au sein des délégations officielles en première ligne des pourparlers de paix et des initiatives en matière de sécurité.

OUTRE LES DIFFICULTÉS
ÉCONOMIQUES, DES

millions

DE FILLES ABANDONNENT
L'ÉCOLE POUR DES
RAISONS DE SÉCURITÉ,
À CAUSE DE MARIAGES
PRÉCOCES OU FAUTE DE
MOYENS ADAPTÉS À LA
GESTION DE LEUR
HYGIÈNE MENSTRUELLE

Selon les experts, cette situation résulte d'une mise en œuvre inégale des engagements en matière d'égalité des sexes et des mécanismes d'inclusion par les États membres. Le financement limité, la faible application des mesures et l'insuffisance des mécanismes de responsabilisation sont cités parmi les principales causes de la lenteur des progrès réalisés par les États dans le domaine. La mission de l'unité StG à Abidjan a confirmé l'existence de tels obstacles dans la région de l'UFM et au-delà.

La participation des femmes aux processus de paix donne à ceux-ci une autorité morale plus solide

Les organisations officielles et les initiatives informelles dirigées par des femmes manquent souvent de moyens financiers pour participer aux consultations et aux efforts de médiation et de diplomatie dite de « navette ». Selon les représentantes du Réseau des femmes pour la paix du fleuve Mano (MARWOPNET), bon nombre de ces organisations peinent à couvrir leurs frais d'hébergement, de déplacement et de séjour. Les organisations et réseaux de femmes ne bénéficient pas d'un soutien institutionnel durable et restent donc dépendants d'un financement à court terme provenant des bailleurs de fonds.

Les pistes de solution

L'UA, par l'intermédiaire de sa Commission, pourrait s'attaquer aux obstacles sociaux en promouvant des normes sociales positives et le leadership des femmes, conformément à la Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes (2018–2028). Au-delà des interactions institutionnelles avec les communautés économiques régionales et entités similaires, l'UA pourrait collaborer avec les organisations locales de la société civile pour lutter contre les stéréotypes. Elle pourrait faire appel à des femmes devenues des figures inspirantes dans les initiatives de médiation, de négociation et de consolidation de la paix, tant au niveau local qu'à des niveaux plus élevés.

Une collaboration de l'UA avec les États membres, les organisations régionales, les acteurs locaux

issus de la société civile et les partenaires potentiels permettrait de renforcer la visibilité des femmes. Cette démarche pourrait s'accompagner de formations dans des domaines tels que la médiation, le leadership et la prévention des conflits. La mise en place d'un programme de mentorat associant des femmes leaders expérimentées à des communautés pourrait être envisagée. L'ensemble de ces actions pourrait être coordonné par l'envoyée spéciale chargée de la thématique Femmes, paix et sécurité, qui rendrait compte régulièrement et en temps opportun au Conseil de paix et de sécurité.

Sur le plan institutionnel, la responsabilisation et la mise en œuvre devraient être renforcées au sein de l'UA et des États membres.

Pour garantir une responsabilisation efficace, il ne suffit pas de s'appuyer exclusivement sur les rapports des États membres au titre du Cadre continental de résultats sur les femmes, la paix et la sécurité et autres. Selon une source de l'UA, les rapports, soumis de manière incohérente et irrégulière, continuent de nuire à une évaluation exhaustive de la mise en œuvre, des progrès et de l'impact à l'échelle du continent, malgré les efforts de l'envoyée spéciale. Un système de suivi combinant les rapports des États membres à ceux issus de la société civile et des communautés pourrait combler cette lacune à moyen et long termes, tel que demandé par le CPS.

L'UA pourrait mobiliser des figures féminines inspirantes, engagées dans la médiation, la négociation et la paix

Enfin, le soutien financier à la participation des femmes aux processus de paix africains devrait constituer une priorité. Les difficultés financières ont souvent privé ces processus des perspectives cruciales et de la vision stratégique des femmes, qui pourraient renforcer les résultats des négociations. Compte tenu du rôle central que les femmes pourraient jouer dans la stabilisation de l'Afrique, leurs voix doivent être entendues dans la prise de décisions stratégiques et non plus de manière purement symbolique. Ainsi, des initiatives telles que la récente réunion entre le Secrétaire général et l'Union du fleuve Mano devraient être encouragées.

Le Gabon promeut des solutions intégrées pour la stabilité politique et la paix en Afrique

L'expérience du Gabon démontre l'importance du dialogue et du traitement des causes profondes lors d'une transition politique. Son Excellence Madame Lilly Stella Ngyema Ndong, Ambassadeur du Gabon en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA, fait part de ses réflexions au *Rapport sur le CPS*.

La République Gabonaise retrouve son droit de participer aux activités de l'UA après une période de transition de près de deux ans qui a suivi un changement anticonstitutionnel de gouvernement (CAG). Quels enseignements votre pays pourrait-il tirer de cette expérience, surtout en ce qui concerne ses relations avec l'UA et la CEEAC ?

Le Gabon est heureux d'être de retour dans la grande famille de l'UA à laquelle il a toujours appartenu depuis sa création. Après 19 mois de transition, menée scrupuleusement et méthodiquement, et grâce à la tenue d'élections libres et transparentes, le Gabon est parvenu à un retour à l'ordre constitutionnel, consolidé par le renouvellement et la restauration de ses institutions. Cette transition offre plusieurs enseignements dignes d'être partagés.

Tout d'abord, elle met en évidence l'importance d'assurer un soutien contextualisé, c'est-à-dire fondé sur les réalités de chaque pays et de sa population. Ensuite, il est essentiel de privilégier un dialogue constructif plutôt qu'une logique d'isolement ou d'exclusion totale. Le respect des instruments de l'UA est important, mais il doit être assorti d'un dialogue constant entre les autorités de transition, l'UA et bien sûr les Communautés économiques régionales (CER). Ce dialogue au niveau politique permet de créer des relations de confiance et apaisées, de désamorcer les tensions, ce qui aide le pays à comprendre qu'il est dans son intérêt d'opérer un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Par ailleurs, notre expérience souligne aussi la nécessité de traiter les causes profondes des changements anticonstitutionnels de gouvernement. L'organisation d'élections n'est pas une fin en soi : elle doit être précédée de réformes visant à consolider l'État de droit, à renforcer les institutions étatiques, à promouvoir la bonne gouvernance et à améliorer les conditions socio-économiques des populations. C'est justement ce travail

de restauration des institutions, d'assainissement de la gouvernance tant politique et économique que sociale à travers notamment un dialogue national inclusif, initié en amont par le gouvernement gabonais, qui a permis la tenue d'élections présidentielles et législatives démocratiques, crédibles et inclusives.

Enfin, l'élaboration dès le début de la transition, d'une feuille de route claire, adossée à un calendrier réaliste et la volonté ferme des autorités de respecter leurs engagements ont été des facteurs déterminants.

Le cas du Gabon démontre qu'une transition politique menée dans un esprit de responsabilité et d'inclusivité, avec un accompagnement adéquat d'organisations régionales et continentales, peut permettre un retour pacifique à l'ordre constitutionnel et surtout à la consolidation de la stabilité institutionnelle.

Le retour du Gabon à l'UA a été marqué par son élection récente en tant qu'État membre du CPS. Quelles sont les principales priorités de votre pays dans ce rôle ?

Notre expérience de la transition a renforcé une conviction ancrée depuis longtemps dans notre culture diplomatique : la prévention des conflits et la diplomatie préventive demeurent les meilleures armes pour lutter contre l'instabilité politique et sécuritaire en Afrique. C'est cette conviction qui a poussé le gouvernement gabonais à présenter sa candidature au CPS. Pour son mandat, qui court de 2026 à 2028, le Gabon aspire donc à se mettre au service des peuples africains et à contribuer à la consolidation d'une paix durable. À cette fin, nos priorités seront :

- **La prévention des conflits**, à travers notamment la promotion du dialogue, de la médiation et des bons offices et la consolidation de la paix, en particulier pour les pays en situation post-conflit.

- **Le renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité** grâce à un financement adéquat et à une mise en œuvre plus approfondie de la Force africaine en attente (FAA). Dans cette optique, le président Brice Clotaire Oligui Nguema a décidé d'apporter une contribution volontaire au Fonds pour la paix de 500 000 dollars américains.

Par ailleurs, nous estimons que l'expérience récente du Gabon pourrait être utile à d'autres pays confrontés à une transition politique. Le président Oligui Nguema a déjà donné une illustration concrète de cela en recevant récemment le Colonel Michael Randrianirina, président de la transition de Madagascar.

Enfin, le Gabon souhaite accorder une attention particulière aux enjeux de sécurité environnementale. Nous estimons que le Conseil de paix et de sécurité devrait davantage se saisir de la problématique de l'exploitation illicite des ressources naturelles, qui constitue l'un des facteurs d'alimentation des conflits sur le continent.

Le CPS devrait se saisir plus pleinement de l'exploitation des ressources naturelles, qui alimente les conflits sur le continent

Face à une concurrence internationale toujours plus vive pour l'accès aux minerais stratégiques de l'Afrique, ces ressources deviennent un enjeu majeur de stabilité et de souveraineté. Il est donc essentiel de promouvoir une meilleure gouvernance de ces richesses, en renforçant l'appropriation nationale de leur exploitation et de leur valorisation. Le président du Gabon a fait de la transformation locale des ressources naturelles un pilier stratégique de son projet de développement.

L'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité est également au centre des préoccupations. La désertification, la pénurie croissante d'eau, les déplacements de populations et la pression grandissante sur les ressources naturelles exacerbent les tensions et les conflits. L'Afrique doit parler d'une seule voix et promouvoir une position commune afin que les réponses internationales tiennent pleinement compte des réalités et des priorités du continent.



Son Excellence Madame Lilly Stella Ngyema Ndong

Face aux crises en cours en RDC, au Soudan et au Sahel, de nombreux acteurs estiment que l'impact du CPS demeure limité, tandis que des acteurs externes ont pris les rênes des négociations de paix. Quelles mesures le CPS peut-il prendre pour réaffirmer son autorité ?

Le maintien de la paix et de la sécurité relève du mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. Aujourd'hui, en raison de l'érosion du multilatéralisme que nous déplorons, cette mission essentielle des Nations unies se trouve fragilisée et compromise. Cela favorise l'apparition de crises dont les solutions ne font plus l'objet d'un consensus, mais sont orientées et dictées par des États ou des coalitions d'États en fonction de leurs intérêts propres.

Cela étant dit, à l'échelle mondiale, l'Afrique et ses populations sont les plus touchées par les conflits. Nous ne pouvons pas toujours compter sur l'intervention du Conseil de sécurité des Nations unies, surtout en cette période de grands bouleversements géopolitiques. L'UA doit reprendre l'initiative au Soudan, en République démocratique du Congo et au Sahel. Notre capacité à proposer des solutions viables, notre engagement à accompagner les pays en crise et à mettre en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des accords de paix feront du CPS un acteur central et fiable dans la résolution des conflits africains.

Pour y parvenir, il faut évidemment disposer d'un financement adéquat et prévisible. La décision prise lors du dernier sommet de porter le Fonds pour la paix de l'UA à 1 milliard de dollars américains est louable, mais il faut désormais convaincre les États membres d'honorer leurs engagements financiers. Ces fonds devraient permettre de relancer la Force africaine en attente.

La coordination du CPS avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux a longtemps constitué un obstacle à la mise en place d'une réponse institutionnelle unifiée face aux crises en Afrique. Avec la signature du protocole d'accord sur le recours à la Force africaine en attente et les progrès réalisés dans le cadre de la répartition des rôles, faut-il s'attendre à une amélioration dans ce domaine ?

Aujourd'hui nous saluons la synergie des activités et l'institutionnalisation des rencontres entre le CPS, les CER et MR. Il ne faut pas omettre que le principe de subsidiarité doit être respecté et fondé sur les avantages comparatifs entre l'UA et ces institutions régionales.

La signature du protocole d'entente sur l'utilisation de la FAA permet de fixer le cadre d'une collaboration structurée et robuste, elle est donc à saluer. Nous pensons qu'elle va aider à renforcer l'état de préparation opérationnelle, la réactivité et l'efficacité de la FAA, notamment par la finalisation de la planification stratégique et du cadre d'orientation opérationnelle.

Dans les cercles politiques, l'on entend que compte tenu de la faible mise en œuvre des décisions du CPS, le Conseil aurait besoin d'une réforme en profondeur pour passer d'un organe décisionnel à un organe opérationnel. Qu'en dites-vous ?

Je crois qu'il faut d'abord éviter un constat trop sévère. Le Conseil de paix et de sécurité a permis des avancées importantes en matière de prévention des conflits, de médiation et de réponse aux crises. Toutefois, il est vrai que la mise en œuvre de certaines de ses décisions demeure en deçà des attentes. Cette situation s'explique principalement par plusieurs facteurs.

La première raison est liée à un manque de ressources. L'UA dispose de textes solides et d'un cadre normatif robuste mais manque souvent des moyens financiers, logistiques et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de décisions bien intentionnées. Le Gabon plaide en faveur d'un renforcement de l'architecture

africaine de paix et de sécurité grâce à un financement plus autonome, prévisible et durable des mécanismes africains de prévention et de gestion des conflits.

Le deuxième défi est d'ordre politique. L'efficacité du Conseil dépend de la capacité de ses membres à forger un consensus dans l'intérêt supérieur du continent. Nous devons continuer à promouvoir le dialogue et la solidarité africaine afin que les considérations nationales ne prennent pas le pas sur les priorités collectives.

La réflexion et le dialogue permanents permettront de bâtir une UA qui répond aux aspirations et aux intérêts des peuples

La transformation du CPS en un organe plus opérationnel est une question légitime qui mérite d'être débattue avec franchise et sincérité. À mon sens, avant même de réexaminer le mandat du Conseil, il est essentiel de lui donner les moyens d'exercer pleinement les responsabilités que les États membres lui ont déjà confiées. La question n'est pas seulement institutionnelle, mais aussi politique, financière et opérationnelle.

Enfin, nous avons besoin d'une approche plus intégrée de la paix et de la sécurité. Les conflits trouvent souvent leur origine dans des défis liés au développement, à la gouvernance, aux inégalités, au changement climatique ou à l'exploitation illicite des ressources naturelles. Renforcer la paix en Afrique nécessite d'agir simultanément sur ces leviers.

Le Gabon soutient toutes les réformes susceptibles de rendre le CPS plus efficace, plus réactif et plus pragmatique. Nous sommes convaincus qu'une UA plus forte, dotée d'institutions performantes et de moyens à la hauteur de ses ambitions, sera mieux à même de répondre aux attentes des peuples africains. C'est en encourageant ce type de réflexion et de dialogue que nous contribuerons à bâtir une UA plus efficace, plus crédible et davantage au service des aspirations et des intérêts des peuples.

À propos du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Le *Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité* analyse les évolutions et les décisions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Cette publication mensuelle est la seule à offrir une analyse sur l'actualité des travaux du CPS. Le rapport est rédigé par une équipe d'analystes de l'ISS basée à Addis Abeba.

À propos de l'ISS

L'Institut d'études de sécurité (ISS) forge des partenariats pour développer les connaissances et les compétences d'une Afrique à venir. L'ISS est une organisation africaine non lucrative dont les bureaux sont situés en Afrique du Sud, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal. Grâce à ses réseaux et à son influence, l'ISS propose aux gouvernements et à la société civile des analyses pertinentes et fiables, ainsi que des formations pratiques et une assistance technique.

Les contributeurs à ce numéro

Maram Mahdi, chercheuse, ISS Addis Abeba

Dr Emmaculate A Liaga, chercheuse, Training for Peace (TfP), ISS Addis Abeba

Dr Ndubuisi Christian Ani, chercheur principal et chef de projet, ISS Addis Abeba

Moussa Soumahoro, chercheur, ISS Addis Abeba

Son Excellence Madame Lilly Stella Ngyema Ndong, Ambassadeur du Gabon en Éthiopie et
Représentant permanent auprès de l'UA

Damien Larramendy, traducteur

Renseignements

Ndubuisi Christian Ani

Chercheur principal et chef de projet

ISS Addis Abeba

Courriel : apsg@issafrica.org

Partenaires de développement

La publication du *Rapport sur le CPS* est rendue possible grâce au soutien des gouvernements des Pays-Bas et du Danemark. L'ISS tient à remercier les membres du Forum de partenariat pour leur précieux soutien, notamment la Fondation Hanns Seidel, l'Open Society Foundations, l'Union européenne, ainsi que les gouvernements du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

© 2026, Institut d'études de sécurité

Les droits de ce volume appartiennent à l'Institut d'études de sécurité et à ses auteurs, et aucune partie ne peut être reproduite sans l'autorisation expresse, par écrit, des auteurs et des éditeurs.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS à titre personnel.

Image de couverture : PIUS UTOMI EKPEI/AFP via Getty Images

ISSN 2075-6232



9 772075 623002